

CONSEIL
DE TUTELLE

PROVISOIRE

T/PV.617
16 juin 1955

FRANCAIS

Seizième session.

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA SIX CENT DIX-SEPTIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New-York,
le jeudi 16 juin 1955, à 14 heures.Président :

M. DORSINVILLE

Haïti)

Examen du rapport annuel de l'Autorité administrante sur
l'administration du Territoire sous tutelle des îles du
Pacifique
[Point 4 e) de l'ordre du jour]

Note : Le compte rendu analytique, qui est le compte rendu officiel de cette
séance, sera publié en document mimeographié, portant le symbole T/SR.617.
Les délégations pourront y apporter les corrections qu'elles jugeront
bon et dont il sera tenu compte dans la rédaction définitive qui paraîtra
en volume imprimé.

EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL DE L'AUTORITE ADMINISTRANTE SUR L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE, POUR L'ANNEE QUI S'EST TERMINEE LE 30 JUIN 1954 (T/1173, 1179 et 1181) /Point 4 e) de l'ordre du jour/ (suite)

Sur l'invitation du Président, M. Nucker, Représentant spécial pour le Territoire sous tutelle des îles du Pacifique, prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT : Nous allons poursuivre l'examen de la situation politique dans le Territoire sous tutelle des îles du Pacifique.

M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : J'ai encore deux questions à poser à ce sujet. La première a trait à un passage de la page 26 du rapport, où il est dit que certaines municipalités ont à leur tête des chefs. Combien y a-t-il de ces municipalités dans le Territoire ?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je ne sais pas quel est le nombre exact de municipalités qui ont des chefs à leur tête. Je suis tout prêt à fournir ce renseignement un peu plus tard. A mon avis, ce doit être moins d'un tiers du chiffre total.

M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : J'espère que le Représentant spécial sera en mesure de fournir ce renseignement au Conseil au cours de l'examen du rapport sur ce Territoire.

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je serai très heureux de l'obtenir en temps voulu.

M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Ma question suivante porte sur la rémunération des chefs. Je serais reconnaissant au Représentant spécial de m'indiquer si les services des chefs sont rémunérés et, dans l'affirmative, si c'est la population locale ou l'Administration qui s'en charge. Si les chefs sont également à la tête des municipalités, reçoivent-ils un salaire à ce titre ?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : La municipalité rémunère les chefs qui sont à sa tête. Les chefs qui ne détiennent pas de poste municipal ne perçoivent aucune rétribution, mais leur titre leur donne droit à certains bénéfices qui varient suivant les différents districts.

M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Dois-je interpréter la réponse du Représentant spécial comme signifiant que les chefs reçoivent de la population locale une rémunération au titre de chef ? Existe-t-il des coutumes en vertu desquelles les chefs sont rétribués en espèces ou en nature ? Y a-t-il des cas où l'Administration verse des subsides aux chefs ?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Un chef en tant qu'individu ne reçoit pas de salaire de l'Administration. Les rémunérations qu'il reçoit de la municipalité ne sont pas calculées sur une base régulière et ne peuvent être considérées comme un salaire. Comme dans les autres régions, les chefs du Territoire, en vertu de leur position, reçoivent de temps en temps une part des récoltes de la population, ou une part des produits de la pêche, par exemple, mais ces rétributions ne se font pas sur la base d'un paiement régulier.

Progrès économique (suite)

M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Ma première question se réfère à la page 54 du rapport, où il est question des terres qui appartiennent à l'Administration. Je serais reconnaissant au Représentant spécial de nous dire quel est le pourcentage des terres qui a été restitué par l'Administration aux autochtones.

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Au cours de l'année dernière, a eu lieu un relevé des terres dans tous les centres de district. Nous avons prélevé les superficies de terres nécessaires pour le fonctionnement administratif, et le reste est allé aux Micronésiens. Dans de nombreuses régions, des terrains ont été affectés à l'installation de familles autochtones.

On peut dire avec assez de certitude qu'aujourd'hui, sur toute l'étendue du Territoire, 50 pour 100 seulement des terres relèvent du domaine public, le reste appartenant à des propriétaires particuliers. En d'autres termes, au cours de l'année dernière, nous avons restitué aux Micronésiens 10 pour 100 environ des terres qui étaient jusqu'ici du domaine public.

Les membres du Conseil de tutelle se souviendront que la déclaration faite l'an dernier à ce sujet portait 60 pour 100 des terres au titre du domaine public, laissant 40 pour 100 aux propriétaires privés. Aujourd'hui, cette proportion est de 50 pour 100.

M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : L'Autorité administrante a-t-elle l'intention de transférer aux autochtones le reste de ces terres ? Pour quand est prévu ce transfert ?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : L'Autorité administrante entend bien restituer ces terres aux Micronésiens aussi rapidement que possible. Une partie de ces terrains doit cependant rester du domaine public, car on a besoin de réservoirs d'eau, de réserves forestières, etc. Dans l'ensemble néanmoins, l'Autorité administrante ne désire nullement garder ces terres. Elle n'en conservera que ce dont elle a besoin à des fins administratives et pour les institutions gouvernementales de la région. Je pense que, même dans ces conditions, le plan prévu aura été mené à bien dans trois ou cinq ans, et qu'ici là on aura restitué aux Micronésiens tout ce qui doit leur être restitué.

M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Le représentant spécial peut-il nous indiquer la raison qui retarde le transfert des terres aux autochtones?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Ce sont divers facteurs qui provoquent ce retard. Le plus important d'entre eux concerne les enquêtes cadastrales auxquelles il convient de procéder en premier lieu. Le Conseil n'ignore pas que la Micronésie se compose de milliers d'îles éparses dans le Pacifique. Au cours de ces dernières années, nous avons augmenté le nombre de nos équipes d'enquêteurs, de sorte que des progrès ont pu être accomplis. L'aspect physique seul du Territoire soulève des difficultés. En outre, il faut régler les questions relatives aux coutumes des autochtones, coutumes qui varient selon les régions. Dans certaines îles, c'est le système matriarcal qui prévaut; d'autres îles au contraire sont régies par le système patriarcal. Dans certaines îles, on ne connaît pas le principe de la propriété privée. Toutes les terres appartiennent à la collectivité et elles sont placées sous la surveillance des chefs du clan. Le Conseil comprendra sans aucun doute les difficultés de l'Autorité administrante lorsqu'elle essaye de redonner ces terres à leurs propriétaires légitimes, et il faudra certainement plusieurs années pour résoudre l'ensemble du problème.

M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Ma question suivante concerne le même problème, mais elle est soulevée dans le document préparé par le Secrétaire général (T/1179). Nous voyons, à la page 3 de ce document, que 154 hectares de terres appartenant à des particuliers ont été libérés sans conditions du contrôle partiel de l'Administration. Cette même page précise que dans les îles Palaos, 133 hectares de terres appartenant à l'Etat ont été louées à des Micronésiens.

Les Micronésiens ont-ils formulé des réclamations à cet égard?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Les Micronésiens ont fait preuve d'une compréhension remarquable à cet égard. Ils ont reconnu les transactions faites antérieurement avec les Japonais ou, antérieurement, avec le Gouvernement impérial allemand. Ils savent que ces terres ont été payées et ils ne les réclament pas. Ainsi que je viens de le dire, un certain nombre

d'hectares de terres dans les îles Palaos ont été louées aux Micronésiens et aucune plainte n'a été formulée contre cette mesure.

M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Sauf erreur de ma part, le représentant spécial déclare que les autochtones des îles Palaos ont accepté sans réserve de payer pour la location de ces terres.

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : A ma connaissance, l'interprétation du représentant de l'Union soviétique est exacte. Les autochtones reconnaissent que ces terres ne leur appartiennent pas; par conséquent, ils sont prêts à les louer.

M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Que pense l'Autorité administrante à ce sujet? Avant leur saisie par les Japonais, les terres en question appartenaient bien aux autochtones; il paraît donc curieux qu'aucune réclamation ne soit présentée maintenant.

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Il est exact que, dans le passé, avant la saisie des terres par les Espagnols, les Allemands puis les Japonais, ces terres appartenaient aux autochtones, aucun étranger ne se trouvant dans le Territoire. Cependant, dans un passé plus récent, ces terres ont été transférées à divers propriétaires et, à l'heure actuelle, la Puissance administrante est d'avis qu'elle a le droit de louer ces terres aux Micronésiens.

M. SEARS (Etats-Unis) (interprétation de l'anglais) : Je suis heureux d'annoncer au Conseil de tutelle que je viens de recevoir de Washington la nouvelle que M. Sablan, ainsi que son fils, viennent d'être réélus pour une nouvelle période de deux ans aux postes qu'ils occupent respectivement.

M. SCOTT (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : Je tiens à être le premier à féliciter M. Sablan et son fils de leur réélection.

Dans le domaine économique, j'ai une ou deux questions à poser. La première a trait à l'exploitation des phosphates. Je constate que, pour l'année fiscale de 1954, le Territoire a exporté plus de 105.000 tonnes de phosphates. Avec un impôt de 15 pour 100 ad valorem, le revenu de cette exportation s'est monté à

76.887 dollars. L'année précédente, en 1953, alors que l'exportation de phosphates atteignait **70.160 tonnes**, le montant des revenus n'était que de 32.233 dollars. En d'autres termes, le bénéfice a été plus que doublé, bien que le volume des phosphates exportés n'ait augmenté que de 50 pour 100. Le représentant spécial peut-il nous expliquer cette anomalie?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : La différence constatée dans les revenus que procurent les exportations de phosphates est provoquée par le fait que 15 pour 100 de ce bénéfice sont fondés sur les prix des phosphates en Floride, au moment de la vente. Les prix subissent des fluctuations, par conséquent l'impôt de 15 pour 100 sur les prix courants donne des résultats différents.

M. SCOTT (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : J'ai bien compris la réponse que vient de me faire M. Nucker. Ma question suivante a trait à des terres affermées par la Compagnie des Phosphates. A cet égard, je voudrais demander au représentant spécial qui reçoit le prix de cette location.

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Les sommes payées par la Compagnie des Phosphates sont allouées aux propriétaires des terres qui font l'objet d'exploitation minière.

M. SCOTT (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : J'ai constaté qu'une somme de 65.000 dollars est à deux subventions dont l'une, qui s'élève à 50.000 dollars a été fondée, en 1954, par le Angaur Mining Trust Fund. Le représentant spécial peut-il me dire le nombre des bénéficiaires de cette subvention ainsi que la forme que revêtent les allocations versées au titre de cette subvention?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Tous les autochtones des îles d'Angaur participent à ces versements. Les paiements sont faits conformément à l'Accord du Trust Fund qui prévoit qu'une certaine somme doit être versée chaque année aux autochtones des îles d'Angaur. Les paiements sont divisés entre les autochtones qui possèdent des terres faisant l'objet d'exploitation minière et ceux qui possèdent des terres cultivables. Les premiers reçoivent des sommes plus importantes que les autres.

M. SCOTT (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : Ai-je raison de penser que ces paiements sont faits en espèces?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Oui, c'est exact.

M. SCOTT (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : Est-il exact aussi que les bénéficiaires sont au nombre d'environ 470? J'ai trouvé ce chiffre à la page 114 du rapport, qui indique le chiffre de la population de la municipalité d'Angaur.

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Il en est bien ainsi, le chiffre dépassait quelque peu 400 lors de la dernière évaluation.

M. SCOTT (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : J'en viens au coprah. A la page 51 du rapport annuel, il est dit que trois prix différents sont établis selon les qualités du coprah. Le Représentant spécial peut-il me donner une idée du pourcentage de coprah exporté par qualité? En d'autres termes, est-ce que la plus grande quantité de coprah exporté est celui de la meilleure qualité, par exemple?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Oui, la plus grande quantité de coprah exporté est celui de la catégorie n° 1. Dans le Territoire, nous sommes très fiers de notre coprah qui prime sur le marché mondial.

M. SCOTT (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : Le Représentant spécial a répondu hier au représentant de l'Australie de façon très intéressante au sujet de nouvelles dispositions prises en vue de la commercialisation du coprah. J'aimerais quelques renseignements supplémentaires sur ce point. Est-ce que les compagnies locales qui remplacent la Island Trading Company paient aux producteurs l'ensemble des sommes qu'elles reçoivent?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Les compagnies locales paient les sommes qu'elles reçoivent, déduction faite du prix de transport qui est généralement d'environ dix dollars par tonne. Lorsqu'une compagnie commerciale doit aller chercher le coprah dans des îles éloignées, les frais s'élèvent approximativement à dix dollars la tonne.

M. SCOTT (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : Est-ce que le prix fixé par le Fonds de péréquation du coprah et qui doit être payé aux compagnies locales est le même pour tous les districts ou varie-t-il de district à district selon la distance par rapport au centre de distribution et, par conséquent, selon les frais de transport?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Le prix est le même dans tous les districts et dans toutes les îles.

M. SCOTT (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : Si j'ai bien compris, le Représentant spécial a dit hier que, parmi les membres du Conseil de stabilisation du coprah se trouvaient certains directeurs de compagnies locales. Je voudrais savoir si les producteurs de coprah eux-mêmes ont une organisation qui pourrait être représentée d'une façon quelconque au sein de ce Conseil.

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Il n'y a pas d'organisation de producteurs de coprah dans le Territoire sous tutelle. La plus grande partie de notre coprah est produite par de petits propriétaires qui ne fournissent chacun que quelques centaines de livres. Il y a cependant un ou deux producteurs de coprah assez importants, ils ont des contacts entre eux et avec les compagnies locales. Grâce au contact que maintiennent ces compagnies avec les producteurs, nous sommes au courant des désirs de ceux-ci; mais il n'y a pas de dispositions formelles pour l'échange de renseignements.

M. SCOTT (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : Est-ce qu'on peut espérer que des installations d'énergie hydro-électrique pourront être faites dans certaines îles?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Pour autant que je le sache, il n'y a pas de possibilité à cet égard. Notre électricité, actuellement, est produite, dans les différents centres administratifs, par des groupes Diesel. En fait, il n'y a pas suffisamment d'eau dans les hautes îles pour une production hydro-électrique.

M. SCOTT (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : Quelles sont les possibilités de production du café, d'une part, des agrumes, d'autre part, dans le Territoire?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Il y a quelques années, on a essayé la culture du café dans l'île de Saipan, mais cette expérience n'a pas été couronnée de succès. Nous plantons maintenant du café à Babelthuap, dans les îles Palaos, et également un peu dans le district de Ponape. Les experts semblent estimer qu'on ne peut compter sur le café comme ressource du Territoire.

Quant aux agrumes, on en récolte dans le district de Ponape, mais pas encore sur une base commerciale. Les citrons et une certaine sorte de pamplemousse y poussent également.

Je crois que, en dehors de Ponape, la nature du sol, le climat, le manque d'eau, ne peuvent permettre une production commerciale d'agrumes.

M. SCOTT (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : Ma dernière question se réfère aux ravages de l'insecte du rhinocéros. Le Représentant spécial peut-il me dire si l'on est parvenu à éliminer cet insecte autrement qu'au moyen de la Scolia wasp?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je ne connais pas d'autre insecte que le Scolia wasp pour combattre l'insecte du rhinocéros. Cet insecte est combattu tout particulièrement dans les îles Palaos au moyen du Scolia wasp. La seule autre méthode, que nous ayons appliquée avec quelque succès consiste en le nettoyage des régions infestées, en particulier le nettoyage des souches. On peint le sommet de ces souches avec un produit qui empêche l'insecte d'y pondre ses oeufs. En résumé, une campagne préventive d'une part, l'emploi du Scolia Wasp d'autre part, ont été les seuls moyens que nous ayons trouvés jusqu'ici pour combattre ce fléau.

M. DOISE (France) : Dans le domaine des questions économiques, ma délégation aimerait tout d'abord poser une question au sujet des impôts. Nous voyons dans le rapport qu'il existe, dans la plupart des municipalités, un impôt dit de capitation. Le taux en est fixé par les municipalités elles-mêmes, ce qui explique qu'il puisse varier d'un district à un autre, d'autant plus que les îles qui composent ces districts sont fort éloignées les unes des autres. Je voudrais savoir quelle est la base sur laquelle on calcule le taux de capitation. Je pense, par exemple, à la référence à un salaire moyen de base ou bien au budget minimum de base d'un cultivateur, par exemple. Si je pose cette question, c'est parce que les variations de taux paraissent considérables. Il s'agit de

deux dollars dans un très grand nombre de cas, mais ce taux monte jusqu'à douze ou treize dollars dans les cas extrêmes comme, par exemple, dans la municipalité des îles Marshall. Je voudrais savoir non pas pourquoi le taux varie, ce qui est normal, mais pourquoi il varie dans des proportions aussi considérables.

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Le taux varie selon les possibilités, estimées par les conseils, qu'ont les populations de payer des impôts dans les différentes régions. Dans certaines régions, par exemple, où il y a une forte production de coprah, le taux est plus élevé. Dans d'autres, où les revenus sont très restreints, le taux est fixé à un niveau beaucoup plus bas.

M. DOISE (France) : Dans le domaine des activités commerciales, plusieurs questions ont déjà été posées en ce qui concerne la suppression, cette année, de la Island Trading Company au profit de nouvelles compagnies autochtones créées dans chaque district. Je ne reviens donc pas sur ce point. Ce que ma délégation voudrait savoir, c'est le rôle actuellement joué par la Northern Marianas Development Company dont l'activité, si je ne me trompe, est cantonnée dans le district de Saipan.

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : La Northern Marianas Development Company est entièrement aux mains des autochtones de Saipan, qui en sont propriétaires et en assument la direction. La charte de cette compagnie indique que personne ne pourra faire partie du Conseil de direction s'il n'est pas actionnaire. Cette compagnie est chargée de la moisson, de l'emmagasiner de la vente du coprah produit dans le district de Saipan; elle joue exactement le même rôle que jouait précédemment la Island Trading Company dans l'ensemble de la Micronésie.

M. DOISE (France) : D'après les statistiques que l'on trouve aux pages 147 et suivantes du rapport, on constate que la balance commerciale a été déficitaire entre les années 1951 et 1953. Elle a été ensuite équilibrée au cours de l'année que nous examinons; mais, dans cet équilibre, l'exportation des phosphates a joué un très grand rôle puisqu'elle représente deux millions de dollars environ sur trois millions et demi, en gros, pour les autres exportations.

D'autre part, parmi les tableaux d'importations, on voit figurer des quantités importantes de produits alimentaires de base tels que le riz, qui représente 16 pour 100 des importations. Je voudrais poser au représentant spécial une question qui est peut-être trop technique : croit-il que la culture du riz ne serait pas possible dans certaines zones, par exemple dans les zones constituées par les îles dites hautes? Dans l'affirmative, ne pourrait-on pas trouver là un moyen de diversifier la production agricole, moyen dont la Puissance administrante s'est déjà préoccupée puisqu'elle a tenté l'acclimatation du cacao dans les îles?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Le riz est devenu une partie principale de l'alimentation des autochtones pendant l'occupation japonaise. On s'est efforcé de cultiver le riz, en particulier dans les Mariannes. Le problème qui se pose dans l'ensemble de la Micronésie tient à la structure du sol qui est soit corallien, soit volcanique. Il ne retient pas l'eau et, de ce fait, il est presque impossible d'y cultiver le riz.

M. DOISE (France) : Je suis heureux de savoir pourquoi la culture du riz est assez difficile dans cette région. A propos de diversification des cultures, j'ai fait allusion tout à l'heure aux recherches actuellement menées par l'Autorité chargée de l'administration en ce qui concerne le cacao. Les autochtones ont-ils manifesté un certain intérêt pour ces recherches et pour les possibilités d'exploitation du cacao dans les îles?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : J'ai été surpris, au cours des dernières années, par la bonne volonté qu'ont mise les autochtones à s'associer à l'expérience de la culture du cacao. Nous avons une station expérimentale pour cette culture, sur une île haute. Nous avons commencé avec une quarantaine d'hectares; nous en sommes maintenant à près de cinquante hectares. La station a distribué des semences à un certain nombre d'autochtones. On estime à une centaine de mille le nombre des plants de cacao en Micronésie, dont une trentaine de mille cultivés dans les jardins entourant les demeures.

M. DOISE (France) : Je remercie le Représentant spécial de cette information, aussi intéressante que réconfortante. J'avais encore une question à poser; mais elle concerne le Rhinoceros beetle; il a été beaucoup parlé, aujourd'hui, de cet insecte et ma curiosité est satisfaite.

M. SCHEYVEN (Belgique) : Je reviens à une question de terres et de propriété foncière qu'a soulevée le représentant de l'Union soviétique. Est-ce que les terres que la Puissance administrante met actuellement en location et qui appartenaient autrefois aux autochtones faisaient à l'époque l'objet de droits de propriété privés ou faisaient-elles l'objet de propriété collective?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Nous nous sommes préoccupés de disposer des terres qui nous sont échues lorsque nous avons assumé le régime de tutelle. Nous n'avons, depuis, acquis aucune terre.

M. SCHEYVEN (Belgique) : Ces terres qui ont été acquises par la Puissance administrante faisaient-elles l'objet de droits de propriété privés ou de droits de propriété collective?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Les terres acquises par l'Autorité chargée de l'administration l'ont été en vertu de l'Accord de tutelle. Elles étaient la propriété des Japonais ou étaient contrôlées par eux lors du transfert du mandat aux Etats-Unis. Elles avaient été acquises par les Japonais, je crois, soit de propriétaires privés, soit de tribus.

M. SCHEYVEN (Belgique) : L'an dernier, en réponse à une question que lui avait adressée le représentant de la Belgique concernant la revendication foncière d'un ressortissant belge, M. Carlos Etscheit, établi depuis de longues années dans les îles du Pacifique, le Représentant spécial avait déclaré que cette affaire n'avait pas encore pu être réglée mais le serait probablement dans un proche avenir. L'effectif du personnel s'occupant des revendications foncières ayant été augmenté, le Représentant spécial peut-il indiquer si le cas de M. Carlos Etscheit a déjà été réglé ou si la question est toujours à l'étude?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je regrette d'avoir à dire que la réclamation est toujours à l'étude. Il y a environ trois semaines, quand j'ai quitté le Territoire, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec Monsieur et Madame Etscheit. J'ai pu leur annoncer que la position de l'Administration serait connue dans trois mois environ. Mme Etscheit s'est montrée heureuse de cette annonce; je ne sais si elle aura lieu de se réjouir de la décision qui interviendra, dont je n'ai nulle idée.

M. SCHEYVEN (Belgique) : Le rapport annuel indique, page 42, que le seul impôt perçu est un impôt de capitation et qu'il n'est pas perçu d'impôt sur le revenu dans le Territoire. Il semble cependant que la perception d'un impôt sur le revenu serait souhaitable. Entre-t-il dans les intentions de l'Autorité administrante d'instaurer un régime d'impôt sur le revenu ou de maintenir l'impôt de capitation?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : L'autorité administrante a déjà songé à créer un impôt sur le revenu. La question a été débattue. Considérant la faiblesse des salaires en espèces et le coût assez élevé d'un système d'impôt sur le revenu, ainsi que l'organisation tribale qui prévaut encore dans beaucoup d'îles, on a estimé peu pratique pour l'instant l'établissement d'un régime d'impôt sur le revenu. Je crois qu'un certain nombre d'années s'écouleront avant que l'instauration d'un tel régime s'avère souhaitable.

M. SCHEYVEN (Belgique) : Je comprends que, pour la majorité des contribuables, à l'heure actuelle, il vaut mieux s'en tenir à l'impôt de capitation. Mais je me demande si, pour les quelques commerçants, par exemple, qui exercent leur activité dans le Territoire, on ne pourrait pas déjà commencer l'application d'un impôt sur le revenu.

D'autre part, je constate qu'il n'y a pas d'impôt sur le bétail. Y a-t-il un inconvénient à l'instauration d'un impôt de ce genre? Certes, si le bétail n'a qu'une valeur sociale, je comprends fort bien qu'on n'impose pas les propriétaires, parce que cela équivaldrait à un impôt sur le capital, ce qui serait illogique. Si le bétail a, outre une valeur sociale, également une valeur économique et procure des ressources à ses propriétaires, en ce cas peut-être pourrait-on envisager l'instauration d'un impôt.

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Le représentant de la Belgique vient d'exprimer très clairement le besoin d'un système fiscal. A vrai dire, notre régime fiscal ne se borne pas à l'impôt de capitation. Pour ce qui est du bétail, il n'y a pas d'impôt proprement dit, mais un simple droit d'enregistrement. De façon générale, les propriétaires de bétail n'ont pas plus d'une ou deux vaches. Il n'y a pas de fermes à proprement parler qui soient la propriété de Micronésiens.

Des taxes diverses sont perçues dans un certain nombre de districts, sur le tabac, la bière, les boissons alcooliques, ou à l'occasion de la délivrance des permis de conduire, des certificats de mariage ou de naissance, etc. Nous sommes en train de mettre au point un système fiscal inspiré du souci de ne porter préjudice à aucun de ceux qui, dans le passé, n'ont jamais eu à payer d'impôt. Nous procédons graduellement. Chaque année, des conseils locaux recommandent certaines formes d'imposition. Récemment a été instituée une taxe de deux cents par paquet de cigarettes. Dans certains districts, existe une taxe sur le copra, pour subvenir partiellement aux dépenses locales; on envisage un impôt pour les firmes commerciales, qui jusque là n'ont pas été passibles d'impôts correspondant à leur capacité de paiement.

M. SCHEYVEN (Belgique) : Je crois qu'il s'agit là surtout de taxes indirectes. Peut-être ne serait-il pas mauvais d'établir également des taxes directes. Le rôle de l'impôt n'est pas simplement d'alimenter les caisses d'un gouvernement en vue de faire face aux dépenses; il représente aussi la redevance due par les contribuables en contre-partie des services rendus par le gouvernement. J'estime qu'on devrait habituer les populations de ces îles, comme celles de n'importe quel pays, à verser une redevance, si minime fut-elle, en contre-partie des services, sociaux et politiques, rendus par le gouvernement à la communauté.

Page 43 du rapport annuel, on indique qu'une personne peut s'acquitter de l'impôt perçu par les gouvernements locaux en fournissant des prestations ~~en~~ sous forme de travail, sans pouvoir préciser dans quelle mesure cette pratique est suivie. Je voudrais savoir si les gouvernements locaux qui ont recours à ces prestations sous forme de travail tiennent, notamment, un registre nominatif des prestations en travail fournies par les différents contribuables.

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Il arrive que des municipalités réquisitionnent les services d'un certain nombre de personnes pour travailler sur les routes locales. Sont requises les personnes qui n'ont pas été en mesure de payer la taxe de capitation, fort légère au surplus. Les municipalités doivent tenir registre du montant de l'impôt recouvré et des services fournis en guise d'impôt.

Je signale que la taxe sur le copra vient contribuer aux dépenses gouvernementales, de même que la taxe sur les phosphates.

M. SCHEYVEN (Belgique) : Je ne voudrais pas critiquer le système des prestations sous forme de travail. Mon expérience personnelle m'a prouvé à suffisance que dans bien des cas les prestations en travail sont encore nécessaires. Mais il est évident qu'on doit tendre à la suppression de ces prestations dans toute la mesure du possible et les remplacer par des prestations en espèces. Je voudrais connaître le point de vue de la Puissance administrante.

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je partage l'avis du représentant de la Belgique sur ce point. En ma qualité de Haut-Commissaire, je n'ai nullement le désir de promulguer des ordonnances encourageant les prestations sous forme de travail en guise de taxe. Si l'on a recours

M. Nucker (Représentant spécial)

à ce genre de prestations, c'est uniquement parce que le revenu des autochtones est très bas et que nous ne désirons pas les frapper d'impôts qu'ils ne pourraient pas payer, ce qui impliquerait un système de contrainte désagréable pour les intéressés.

M. RIFAI (Syrie) (interprétation de l'anglais) : Ma première question a trait à l'exploitation des phosphates, à Angaur. Etant donné que les gisements s'épuisent et qu'on s'efforce de les remblayer, je voudrais savoir qui supporte les frais du remblaiement et si les terres recouvrées se prêtent à l'agriculture.

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Les frais du remblaiement des gisements épuisés incombent à la compagnie des phosphates, non au gouvernement. Les experts agricoles estiment que les terres recouvrées pourront être cultivées dans un délai d'un an.

M. RIFAI (Syrie) (interprétation de l'anglais) : Je croyais que la charge du remblaiement incombait à l'Administration. Le Représentant spécial a-t-il quelque idée du coût de ce remblaiement?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : J'ignore le coût du remblaiement. Je sais qu'il est assez onéreux car, au cours de pourparlers récents, la compagnie des phosphates s'est vivement opposée aux conditions que nous voulions lui imposer dans ce sens.

M. RIFAI (Syrie) (interprétation de l'anglais) : Ma seconde question concerne la surpopulation; cette question a été effleurée hier par le représentant de la Chine. Il y a là un problème qui, pour le moment, ne semble pas inquiéter beaucoup l'Administration. Mais je voudrais savoir si, étant donné le taux actuel d'augmentation de la population, il y a des craintes pour l'avenir; dans l'affirmative, dans quels districts en dehors des îles Marshall, ce problème se pose-t-il ou pourra-t-il se poser ?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Il y a, en effet, des motifs de crainte pour l'avenir.

Pour le moment, la surpopulation pose un problème dans le district de Ponapé, notamment dans les îles de Kapingamarangi et de Pingelap. Toutefois, dans le district de Ponapé nous avons la bonne fortune de compter une île assez vaste, celle de Métalanim. Nous avons, cette année, commencé à mettre à exécution un programme d'exploitation rurale dans l'île de Métalanim; nous avons déjà, il y a environ deux mois, déplacé soixante familles de Kapingamarangi et de Pingelap, dans l'île de Métalanim où ces familles se livrent maintenant à l'exploitation rurale. Cette migration a été purement volontaire; elle a été mise sur pied d'accord avec les chefs et les anciens de chacune des deux îles intéressées; l'intention est de continuer à déménager d'autres familles, à la cadence d'environ quinze par mois, jusqu'à ce que nous ayons transplanté à Métalanim un total de cent cinquante familles qui est considéré pour le moment comme suffisant pour soulager les deux autres îles surpeuplées.

Nous avons trop de terres dans les Mariannes du Nord. Nous avons également un excédent de terrains dans le district de Palau, dans la grande île de Babelthusa. Nous n'avons pas beaucoup de terres inoccupées dans les Marshalls. Mais je pense que, puisqu'une agriculture de subsistance est considérée comme suffisante et grâce aux déplacements de familles des petites îles vers les îles plus étendues, le Territoire sous tutelle sera en mesure de résoudre les problèmes posés par la surpopulation d'une manière assez satisfaisante. Il faudra longtemps avant que cette question constitue une crise pour le Territoire tout entier.

Lorsque je parle d'exploitation rurale, je ne sais pas si les membres du Conseil se représentent ce que j'entends par là, dans quel sens nous utilisons cette expression et à quoi nous l'appliquons. Voici quelques précisions.

Nous prenons une large superficie de terre, d'environ un ou deux mille acres; nous la partageons en lotissements familiaux de deux, quatre ou cinq acres, suivant la région et suivant la fertilité de la terre. Nous nous assurons que ce terrain a accès à l'océan, qu'il est possible de s'y procurer de l'eau douce et que le sol est cultivable. Nous assignons une portion de ce terrain à chaque famille qui arrive; les nouveaux occupants peuvent immédiatement se livrer à la pêche. Très souvent, il existe déjà sur ces terres des palmiers cocotiers; les nouveaux occupants peuvent donc déjà produire du copra qu'ils vendent, ce qui leur procure des ressources en espèces qui leur permettent d'acheter des produits manufacturés. Ces familles trouvent déjà sur place de l'eau et des matériaux pour construire leur logement.

Il y a là un programme extrêmement intéressant pour le Territoire sous tutelle. Déjà, nous recevons des demandes d'installation émanant de populations qui réellement ont besoin d'une exploitation rurale; elles cherchent à obtenir des terres meilleures. Dans l'ensemble, la mise en oeuvre du programme est excellente.

M. RIFAI (Syrie) (interprétation de l'anglais) : Le représentant spécial nous a dit ce que l'Administration avait fait à l'égard de certaines réclamations concernant la perte de la propriété. Cependant, il ne nous a pas parlé de ce qu'il est advenu des comptes d'épargne et des obligations japonaises. Que s'est-il passé à cet égard?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Les réclamations concernant les caisses d'épargne et les obligations du Trésor japonais intéressant les Micronésiens, et pour lesquelles les intéressés n'ont pas reçu de compensation, ont fait l'objet récemment de discussions entre le Département d'Etat et le Gouvernement japonais. J'espère très sincèrement que ces discussions permettront d'arriver à un accord, aux termes duquel nous pourrions effectuer le règlement de ces réclamations. Je regrette de ne pas pouvoir donner une réponse plus précise pour le moment; nous espérons pouvoir régler ces réclamations dans un avenir très proche.

M. RIFAI (Syrie) (interprétation de l'anglais) : Quel est le pourcentage des terres dont la propriété est entre les mains de missions religieuses ou réclamées par ces missions dans chaque district?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : A mon grand regret, je ne dispose pas ici de chiffres précis en ce qui concerne les terres possédées ou réclamées par les missions religieuses dans les divers districts et je ne retrouve pas ces chiffres dans ma mémoire. Essayant de me remémorer les visites que j'ai faites dans ces districts, je n'arrive pas à me rappeler une discussion où nous aurions pu relever des indices de mécontentement de la part des missionnaires, ou une indication que ces gens pensaient avoir des réclamations à présenter.

Dans les îles Marshall, nous avons actuellement une demande émanant d'une Mission catholique de Jaluit, qui réclame une location supplémentaire pour huit dixièmes d'acre et une autre location portant sur environ deux acres de terre que cette mission occupe actuellement, mais qui n'avait jamais fait l'objet d'une location formelle. Dans l'ensemble, les sociétés missionnaires vivant dans le Territoire sous tutelle n'occupent proportionnellement qu'une très petite quantité de terres par rapport à la superficie du Territoire. Je n'ai pas connaissance de réclamations exceptionnelles émanant de ces sociétés. On me signale à l'instant qu'à Saïpan, l'église catholique possède environ dix acres et je crois que ceci représente la superficie la plus grande dont une mission ait la propriété.

M. RIFAI (Syrie) (interprétation de l'anglais) : J'arrive à ma dernière question. A la page 40 du rapport annuel, nous voyons la comparaison entre les revenus et les dépenses pour les années fiscales 1953, 1954 et 1955. En 1954, le montant total net des obligations était de 5.931.392 dollars. Le représentant spécial a déclaré au Conseil de tutelle qu'une somme de 700.000 dollars avait été allouée pour la remise en valeur des terres. Cette somme est-elle comprise dans le chiffre total que je viens de mentionner au sujet des obligations, ou bien constitue-t-elle un chiffre à part?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Le chiffre de 5.931.392 dollars, qui représente le total net des obligations en 1954 ne comprend pas le crédit de 700.000 dollars pour des constructions. L'exercice budgétaire de 1955 - c'est-à-dire l'année actuelle - inclura la somme de 700.000 dollars, parce que c'est la première année où nous avons reçu ce montant.

M. RIFAI (Syrie) (interprétation de l'anglais) : Cela signifie-t-il que le chiffre de 6.357.500 dollars comprend la somme de 700.000 dollars?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Non, il ne la comprend pas. Il y a là une question d'administration et d'opérations budgétaires.

M. SERAPHIN (Haïti) : Tout d'abord, je voudrais reprendre, mais en l'envisageant sous un autre angle, une question abordée par le représentant de la Syrie, la question de l'exploitation du phosphate à Angaur. Le représentant spécial nous a informé que l'exploitation du phosphate a complètement cessé à Angaur par suite de l'épuisement du gisement. Nous aimerions savoir quelles ont été les répercussions directes de la disparition de cette source de revenu sur l'économie du pays? En second lieu, quel a été l'effet psychologique sur les habitants du Territoire, étant donné que les phosphates exportés en 1954 représentaient une valeur de 2.491.200 dollars?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : En premier lieu, je voudrais corriger l'impression créée par la référence à cette somme de 2 millions de dollars; cela représente la valeur des phosphates expédiés au Japon; ces dollars n'ont pas été versés dans l'économie d'Angaur; l'économie de cette île n'a été affectée que par les paiements perçus pour la location de la terre et pour les dommages aux cultures; elle a été affectée par l'accroissement du Mining Trust Fund d'Angaur, également par le travail accompli par la Compagnie des phosphates; par conséquent cette somme de 2 millions de dollars ne représente pas une valeur économique pour les populations de l'île en question.

L'extraction des phosphates à Angaur s'est arrêtée vers la fin du mois d'avril. Je me suis rendu dans cette île au mois de mai; j'ai vu les monceaux de phosphates qui séchaient en attendant d'être embarqués. Le transport des phosphates sera achevé en juillet et en août. Après cette date, toute activité relative aux phosphates cessera dans l'île d'Angaur. Il y aura environ 475 habitants autochtones de cette île qui seront touchés par la disparition de ce revenu; mais il y aura dans cette île suffisamment de terres arables. Les autochtones continueront à recevoir des versements annuels du Trust Fund et je ne pense pas que ce changement aura un effet terrible sur l'économie du pays.

La Compagnie des phosphates employait une équipe d'environ 350 à 400 ouvriers japonais; elle n'utilisait pas beaucoup la main-d'oeuvre locale. Par conséquent, le départ de la Compagnie des phosphates d'Angaur n'aura pas de grosses répercussions sur l'économie de cette île; il y aura une diminution des revenus, mais je ne pense pas que ce sera une diminution très prononcée.

J'ajoute que certains habitants d'Angaur songent à émigrer dans l'île de Babelthuap, où nous mettons également en oeuvre un programme d'exploitation rurale; si un certain nombre d'habitants d'Angaur se transportent à Babelthuap, les pressions économiques en seront pour autant diminuées.

M. SERAPHIN (Haïti) : A la page 60 du rapport annuel, l'Autorité administrante dit qu'outre le phosphate, on trouve de la bauxite et du manganèse dans le Territoire, mais qu'actuellement seul le phosphate est exploité. Maintenant que cette dernière exploitation a cessé, le représentant spécial pourrait-il me dire si l'Administration songe ou non à reprendre l'exploitation de la bauxite et du manganèse, que les Japonais extrayaient autrefois?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Nous avons reçu ces temps derniers plusieurs demandes de renseignements au sujet de la bauxite que l'on pourrait éventuellement trouver à Babelthuap. Durant l'occupation japonaise, il y avait dans cette île des exploitations de bauxite. En fait, il y a là, à l'heure actuelle, un petit stock de bauxite laissé par les Japonais. Les experts géologues et les ingénieurs des mines me disent que la bauxite de cette île était d'une qualité tellement inférieure qu'il est douteux qu'étant donné les conditions actuelles du marché mondial, il soit commercialement rentable d'extraire ce minerai; à l'heure actuelle, nous n'avons trouvé aucun preneur pour l'achat de ce stock, précisément à cause de la qualité inférieure de cette bauxite.

La question du manganèse n'a pas, que je sache, fait l'objet de discussions au cours de l'année écoulée. Je ne sais pas quelle est la valeur des gisements de manganèse et par conséquent, je n'ai pris aucune mesure pour l'exploitation éventuelle de ce minerai dans le Territoire.

M. SERAPHIN (Haïti) : Ma troisième question est la suivante : Les principaux produits agricoles du Territoire sont la noix de coco, la banane, l'arbre à pain, etc. La délégation d'Haïti voudrait demander au Représentant spécial si la nature des terres ne permettrait pas d'introduire d'autres produits, comme le maïs, le sorgho, et cette plante aux possibilités multiples que l'on appelle le soja. A cet égard, la délégation d'Haïti aimerait connaître les résultats des études portant sur l'utilisation des terres commencées en 1950 et qui devaient être sérieusement poursuivies, selon la déclaration faite l'an dernier par M. Midkiff.

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Les études ont été poursuivies et nos agronomes ne cessent de faire des expériences. L'Ecole centrale des îles du Pacifique possède une station expérimentale. On a essayé d'acclimater certains légumes, mais sans trop de succès. L'île ne peut produire du maïs en quantité commerciale - du moins c'est ce que nous disent nos agronomes. - Les cultures locales - mangue, yam, taro, arbre à pain - semblent être les plus productives, du point de vue agricole. Les expériences, dans le domaine agricole, demandent du temps. C'est ainsi par exemple que nous essayons de cultiver les ananas à Ponapa. Cette entreprise ne semble pas devoir être très profitable. Nous sommes surtout en train d'étudier la nature du sol et les conditions climatiques, avant d'introduire de nouvelles cultures.

Bref, à l'heure actuelle, nous ne savons pas quels produits pourraient être cultivés en quantités commerciales dans le Territoire, en plus de ceux qui ont été mentionnés hier et aujourd'hui.

M. SERAPHIN (Haïti) : Je remercie le Représentant spécial d'avoir apporté certaines précisions à la première partie de ma question, mais elle comportait un autre aspect : j'avais demandé quels étaient les résultats des études entreprises sur l'utilisation des terres, commencées en 1950, et qui devraient être sérieusement poursuivies.

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : D'une façon générale, le résultat de ces études a été négatif. Elles ont néanmoins permis d'améliorer l'élevage des porcins et d'autres bétails, l'élevage des volailles; on a également développé la culture du cacao et fait des expériences avec la culture de la vanille, du cacao, du poivre et du café. Tels sont, je crois, les points les plus saillants des résultats des études entreprises.

M. SERAPHIN (Haïti) : Au chapitre 5, à la page 58 du rapport annuel, sous la rubrique Fisheries, nous voyons que l'on a étudié la possibilité d'établir une industrie de la pêche sur une base commerciale. La délégation d'Haïti voudrait savoir où en est l'Autorité administrante dans son étude de la question.

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Nous avons travaillé en collaboration avec les fonctionnaires du Service des pêcheries et du Wild Service, et il semble que certaines possibilités en soient résultées pour créer une industrie de la pêche sur des bases commerciales. Nous essayons d'amener certaines entreprises de pêche en Micronésie et j'espère que l'année prochaine je serai à même de faire savoir au Conseil qu'il existe dans le Territoire une industrie de la pêche.

M. SERAPHIN (Haïti) : J'en arrive à ma dernière question. Il est dit dans le rapport que cette année-ci, comme les années précédentes, les dépenses de l'Administration ont excédé les revenus fiscaux, et que l'Autorité administrante a dû combler le déficit. Le Représentant spécial pourrait-il nous expliquer ce que l'on doit comprendre dans les frais de l'Administration ? En effet, nous savons que l'Administration relève en partie du Département de l'Intérieur et en partie de celui de la Marine. Y a-t-il des fonctionnaires de l'Autorité administrante qui soient payés sur le budget du Territoire ? Dans l'affirmative, n'y aurait-il pas lieu d'alléger ledit budget, l'Autorité administrante prenant directement à son compte l'entretien de ces fonctionnaires ?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : C'est une question fort intéressante. Par "dépenses administratives du Territoire", on entend les dépenses directement afférentes à l'administration. Cela ne comprend pas les salaires payés aux fonctionnaires du Gouvernement des Etats-Unis autres que ceux qui sont responsables directement de l'administration du Territoire.

M. Nucker (Représentant spécial)

Nos demandes de crédits au Congrès sont faites pour combler la différence entre le revenu local et les dépenses, et s'adressent au Département de l'Intérieur, qui les soumet au Secrétaire. Si le Département de l'Intérieur défraie le Territoire sous tutelle, c'est seulement en s'adressant, comme nous, au Congrès des Etats-Unis. Ainsi, notre demande de crédits n'est pas appuyée par des fonds autres que ceux qui nous sont alloués directement par le Congrès des Etats-Unis ou ceux du revenu local.

M. JAIPAL (Inde) (interprétation de l'anglais) : A la page 42 du rapport, il est dit que l'on ne tient pas de registre des contribuables. C'est peut-être une très bonne chose pour certains, mais le Représentant spécial pourrait-il nous expliquer pourquoi il n'y a pas de tel registre ? Se heurte-t-on à certaines difficultés d'ordre pratique ?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : D'une façon générale, les impôts sont payés par l'entremise des compagnies commerciales locales. L'impôt de capitation est perçu par les municipalités. Le Territoire sous tutelle, comme on l'a dit il y a un instant, n'a pas une assiette d'impôts qui exigerait de l'Autorité administrante qu'elle tienne un registre des contribuables. L'impôt de capitation est perçu localement, tandis que les impôts indirects sont perçus lors de la vente des marchandises.

M. JAIPAL (Inde) (interprétation de l'anglais) : Je suppose que les municipalités qui perçoivent l'impôt tiennent des livres.

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : C'est exact, presque chaque municipalité a son percepteur, qui est responsable de la liste des contribuables afin de pouvoir prendre une action en cas de non-paiement de l'impôt.

M. JAIPAL (Inde) (interprétation de l'anglais) : J'aimerais revenir sur une question posée par le représentant de la Syrie à propos des phosphates, mais je poserai la mienne sous un angle différent. A la page 60 du rapport, nous voyons que l'accord d'exploitation des phosphates comporte des dispositions visant à la protection des ressources en eau du Territoire et au remblayage des terres exploitées afin qu'elles soient utilisables dans l'avenir. Le Représentant spécial a expliqué comment se faisait le remblayage. J'aimerais savoir si l'Administration exerce une surveillance quelconque sur ces opérations, d'où vient

la terre utilisée pour le remblayage et aussi quelle est la structure géologique de l'île. Est-ce une assise de corail ? Peut-elle absorber facilement la terre dont on la recouvre ?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : A Angaur, on a nommé un fonctionnaire américain pour surveiller les opérations et veiller à ce que l'on respecte le contrat passé entre le Gouvernement et la compagnie d'exploitation des phosphates. Il est chargé, entre autres, de veiller à ce que l'on n'extrait pas le phosphate après un certain niveau et à ce que, une fois le phosphate extrait, la superficie minée soit remblayée et recouverte d'humus. Ainsi, nous avons pu protéger les ressources en eau en évitant l'infiltration, qui se serait produite si l'extraction était faite à de trop grandes profondeurs.

Pour autant que je sache, l'île est un récif de corail. Depuis la signature du contrat, des inspections régulières ont eu lieu auxquelles prenaient part un géologue et un expert en ressources hydrauliques, qui ont fixé des limites pour le minage, et des méthodes pour le remblayage.

M. JAIPAL (Inde) (interprétation de l'anglais) : Certaines des régions déjà remblayées ont-elles été cultivées, et, dans l'affirmative, la production a-t-elle été satisfaisante ?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Oui, on a fait pousser du taro, et nous avons toutes raisons d'être satisfaits.

M. JAIPAL (Inde) (interprétation de l'anglais) : L'humus utilisé pour le remblayage vient-il de très loin, ou des îles voisines ?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Il vient de l'île d'Angaur. Angaur n'a pas un relief très prononcé. Il y a quelques collines, que nous appelons bluffs. Lorsqu'on commence l'extraction du phosphate dans une nouvelle région, on enlève tout d'abord la bonne terre avec soin et on la met de côté. Puis on extrait le phosphate. Lorsqu'il est temps de remblayer, la compagnie tire de l'un de ces bluffs - qui ne sont ni cultivables, ni producteurs de phosphate - une terre que l'on utilisera pour le remblayage. On nivelle ensuite cette superficie, que l'on recouvre de la bonne terre qui avait été mise de côté au début. De la sorte, on utilise la terre non arable des autres îles, et l'on ne perd pas la bonne terre.

M. JAIPAL (Inde) (interprétation de l'anglais) : Garde-t-on des phosphates pour fertiliser par exemple les régions d'où on les a extraits, afin de les rendre cultivables de nouveau?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je ne pense pas. Toute l'île d'Angaur est couverte de gisements plus ou moins riches de phosphates. J'ai posé la question à notre représentant la dernière fois que je me suis rendu à Angaur, et elle l'a fait sourire; il m'a dit qu'il y avait assez de phosphates partout pour fertiliser l'île. De sorte que nous n'avons pas à nous préoccuper de garder des phosphates pour notre propre usage.

La séance, suspendue à 16 heures, est reprise à 16 heures 25.

M. JAIPAL (Inde) (interprétation de l'anglais) : Dans sa déclaration liminaire, le représentant spécial a fait allusion au plan Jaluit (T/PV.615, page 43). Il a expliqué que l'objectif principal de ce plan était d'améliorer les cultures vivrières et marchandes les plus appropriées au sol et au climat des îles Marshall. Le représentant spécial peut-il nous dire si des projets du même ordre sont prévus pour d'autres groupes d'îles, telles que les îles Mariannes et Carolines qui sont d'origine volcanique alors que les îles Marshall sont de nature corallienne?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Outre le plan Jaluit, nous avons, à Rota, un projet qui concerne surtout les légumes qui peuvent se vendre sur les marchés de Guam. Grâce à la nature du sol, on peut y cultiver des tomates, des choux, des radis, des laitues, des melons d'eau et d'autres cultures qui sont très nécessaires à Guam. Le plan relatif à Rota est complet. Dans chacun des districts, nous avons un centre expérimental agricole pour la culture de légumes destinés aux Micronésiens de la région. Dans les centres, on y fait des cultures maraîchères qui nous paraissent les plus appropriées aux districts. A Saipan par exemple, on cherche à améliorer la culture de légumes destinés à Guam. Matalanim, dans l'île de Ponape, cultive le coprah, et entreprend d'autres cultures maraîchères pour les autochtones de l'île. Il y a des plantations de cacao à Palau ainsi que d'autres cultures maraîchères pour les Micronésiens. Chaque district élève du bétail - des porcs et des animaux de basse-cour - qui sont donnés ou vendus aux Micronésiens pour améliorer leur cheptel, augmenter la quantité de viande et, par conséquent, celle de protéines. Le plan Jaluit est notre plan le plus récent; il vient de débiter.

M. JAIPAL (Inde) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais, à cet égard, poser une question supplémentaire. J'imagine que, par une agriculture plus poussée, le représentant spécial entend la perspective de faire bénéficier les autochtones des résultats obtenus grâce aux travaux entrepris dans les divers centres expérimentaux. Le représentant spécial peut-il nous indiquer les réactions des habitants à l'égard de ces expériences? Les autochtones sont-ils prêts à adopter de nouvelles cultures? Les innovations sont-elles susceptibles de modifier profondément leurs habitudes diététiques?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Nous ne nous attendons pas à de grands changements dans la diététique. Les modifications, les plus profondes se feront probablement sentir à Rota et à Saipan, parce qu'on y envoie des légumes auxquels ces districts n'étaient pas accoutumés dans le passé. Dans les îles Carolines ainsi que dans les Marshall, les centres d'expérience se préoccupent surtout d'améliorer la qualité des produits alimentaires. Dans ces régions, nous ne modifions aucune habitude diététique : nous nous bornons à améliorer les cultures existantes.

M. JAIPAL (Inde) (interprétation de l'anglais) : Le rapport mentionne brièvement, à la page 156, qu'il n'existe pas de coopérative au sens général de ce terme dans le Territoire sous tutelle. Le représentant de l'Australie a posé une question à ce sujet, mais la réponse du représentant spécial s'était bornée à parler du mouvement coopératif dans les sociétés de commerce. Je voudrais lui demander si, dans le domaine de l'agriculture, on a essayé d'organiser des mouvements coopératifs.

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : A Rota, on tente une expérience : les autochtones ont nommé un des leurs pour choisir les légumes, les trier selon leur qualité, les emballer pour les expédier au marché de Guam. Il s'agit là d'un essai coopératif. A ma connaissance, il est unique en son genre et, jusqu'ici, il a, par nécessité, peu d'envergure. Je ne crois pas qu'on se livre à d'autres essais du même genre en Micronésie.

M. JAIPAL (Inde) (interprétation de l'anglais) : J'avais à l'esprit des coopératives agricoles, plutôt que des coopératives d'achat et de vente. Le représentant spécial estime-t-il que la structure de la société des autochtones de cette région se prête à la création de coopératives agricoles dans les exploitations rurales créées par la Puissance administrante?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je crois que dans la vie normale des Micronésiens, les travaux agricoles se font en collaboration; c'est un mouvement coopératif plus accentué que dans d'autres pays. En effet, la famille et le clan prennent part aux travaux agricoles. Il n'y a toutefois pas d'organisation officielle coopérative au sens que nous donnons à cette expression.

Pour ce qui est des plans prévus pour les exploitations rurales, le représentant de l'Inde a fait allusion à l'un de nos espoirs : dans ces exploitations rurales en effet, les autochtones, venus de différentes îles éloignées les unes des autres, doivent apprendre à vivre en commun. Nous espérons donc qu'ils pourront améliorer, en travaillant en collaboration, les cultures maraîchères. L'Autorité administrante se préoccupe davantage aujourd'hui que dans le passé du mouvement coopératif.

M. JAIPAL (Inde) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais poser quelques questions relatives au budget, en m'attachant surtout au chapitre des dépenses. A la page 139, le rapport indique que les prévisions de dépenses pour 1955, se monteront à 1.600.000 dollars, pour les seules dépenses de l'Administration. C'est une somme qui dépasse le revenu total du Territoire. Le représentant spécial peut-il nous faire connaître la proportion de ces dépenses consacrées à l'Administration qui représentent les traitements des employés non indigènes? Peut-être le représentant spécial n'a-t-il pas de renseignements à cet égard?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je ne dispose pas pour l'instant du renseignement en question. Je crois toutefois pouvoir donner quelques explications sur cette somme de 1.600.000 dollars qui représente les dépenses de l'Administration. Dans ce chiffre, est inclus le prix de tous les combustibles liquides et des lubrifiants pour l'ensemble du Territoire sous tutelle; il s'agit des combustibles nécessaires à tous les avions, à tous les bateaux, à toutes les usines d'énergie électrique, etc. Il faut encore faire entrer dans ce chiffre quelque 400.000 dollars pour payer les Micronésiens engagés pour charger et décharger les bateaux. Ce total englobe également une somme approximative de 200.000 dollars destinée à recruter notre personnel. Si l'on soustrait les chiffres divers que je viens de mentionner, je pense qu'il reste une somme d'environ 800.000 dollars pour les frais d'administration proprement dits.

Pour répondre directement à la question qui m'a été posée, j'estime que le chiffre total atteint 700.000 dollars, y compris les salaires versés aux Micronésiens pour charger et décharger les navires.

M. JAIPAL (Inde) (interprétation de l'anglais) : Dans le même tableau de la page 139, les dépenses prévues pour fonctionnement et entretien s'élèvent à 984.200 dollars et les dépenses afférentes aux services de transport à 1.637.000 dollars. Le Représentant spécial pourrait-il nous dire quelle est la nature de ces dépenses?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Les dépenses de fonctionnement et entretien comportent essentiellement trois catégories : d'une part les dépenses relatives à la radiodiffusion; d'autre part - et c'est la catégorie la plus importante - les dépenses d'entretien des bâtiments, installations, etc., ainsi que les dépenses relatives aux communications de district à district. Quant aux services de transport, ils comportent deux catégories : les transports par mer représentent une dépense approximative de 1.300.000 dollars par an et les transports aériens une dépense approximative de 300 à 350.000 dollars par an.

Progrès social

M. SCHEYVEN (Belgique) : A la page 67 du rapport, il est dit que le code du Territoire exempté expressément les personnes qui pratiquent les méthodes traditionnelles de l'art de guérir, qui sont généralement liées à des pratiques religieuses, de la licence exigée du personnel médical proprement dit. Ne court-on pas ainsi le danger de voir des guérisseurs abuser de la crédulité des autochtones?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Il existe certainement un danger de cette nature. Toutefois, en fait, il y a très peu de médecins improvisés, de sorte qu'il n'y a pas là véritablement un gros problème. Les Micronésiens sont toujours plus conscients de la valeur de la médecine moderne et ils s'adressent aux médecins auxiliaires, qui sont Micronésiens et abandonnent de plus en plus les médecins improvisés. Il n'y a donc pas là, je le répète, de grave problème et les pratiques auxquelles le représentant de la Belgique a fait allusion diminuent.

M. SCHEYVEN (Belgique) : Je suis heureux d'apprendre que les guérisseurs autochtones sont peu nombreux et que le danger n'est pas très grand. Toutefois, il me semble que, s'il a pu paraître nécessaire de tolérer encore ces pratiques, peut-être eût-il mieux valu ne pas en tenir compte dans des textes législatifs et se borner à manifester à leur égard une tolérance tacite.

D'autre part, parlant de la structure sociale des différentes îles, le rapport déclare, à la page 64 également, qu'il n'existe pas moins de neuf classes sociales strictement différenciées à Yap. Je voudrais savoir quelle est exactement la nature des liens de dépendance entre ces différentes classes et, subsidiairement, si cela n'entraîne pas certaines prestations d'une classe par rapport à d'autres. J'aimerais savoir également si la Puissance administrante encourage la coexistence de ces différentes classes sociales.

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Tout d'abord, nous n'encourageons pas l'existence des différentes classes. L'île de Yap, de toutes les îles et de tous les districts du Territoire, est celle qui présente le plus de distinctions de classes. D'une façon générale, il s'agit d'une hiérarchie de titres. Il y a, dans l'île de Yap, différentes catégories de chefs et, en fait, très peu d'individus qui n'ont pas de titre. Il y a constamment une sorte de compétition en vue de passer à l'échelon supérieur de la hiérarchie. Cette compétition, de la part de la population de Yap, a eu d'heureux effets, bien qu'ils soient assez curieux et un peu difficiles à comprendre. La population de Yap est de tempérament indépendant. Elle se suffit plus ou moins à elle-même et a besoin de très peu d'aide des autres districts du Territoire.

Les différences de classe se manifestent surtout dans les réunions. Les hommes sont assis selon leur titre ou leur classe. Si l'on considère les individus dans leur vie quotidienne, dans les rues, au travail, il est difficile de remarquer les différences de classe. Mais, si on les observe dans leurs réunions sociales, on constate qu'il existe une sorte de protocole.

Je crois que les différences sociales diminueront avec le temps. Nous ne les encourageons pas, mais nous n'essayons pas non plus de les faire disparaître brutalement. Nous laissons la population de Yap vivre comme elle l'entend.

M. SCHEYVEN (Belgique) : Si ces différences de classe n'ont vraiment qu'un rôle honorifique et n'entraînent pas de prestations, je ne vois pas l'intérêt qu'il y aurait à les supprimer. Ce sont là des distinctions qui existent aussi dans d'autres pays plus civilisés où l'on s'efforce de s'élever dans l'échelle sociale en appartenant à des clubs de différents niveaux.

Je remercie le représentant spécial des réponses qu'il m'a faites.

M. RIFAI (Syrie) (interprétation de l'anglais) : Il semble, à la lecture du rapport, qu'il y ait eu une diminution des dépenses afférentes à la santé publique. Comment cette réduction a-t-elle été obtenue? A-t-on réduit les services médicaux, notamment les services antituberculeux?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : La question est simple, mais la réponse sera un peu longue.

Nous avons pu arriver à réduire les dépenses afférentes à la santé publique par différents moyens. Si l'on analyse la situation, on constate que 100.000 dollars environ ont été économisés en matière de matériel et fournitures. Cette économie a pu se faire grâce aux quantités considérables de fournitures que nous avons reçues du Département de la Défense des Etats-Unis d'Amérique à titre gratuit et qui provenaient des surplus.

Par ailleurs, nous avons pu réduire le nombre des dentistes de quatre à un. Or l'Administration dépensait pour chacun d'eux, par an, de 8 à 10.000 dollars. Ce qui nous a permis cette réduction, c'est que des Micronésiens ont terminé leurs études dentaires à Suva et qu'ils sont maintenant dans les divers districts où ils assurent les soins dentaires nécessaires. Ils renvoient au dentiste de notre Administration les cas compliqués.

Une autre source de réduction des dépenses provient de ce que la léproserie ne comprend plus maintenant qu'environ 25 lépreux au lieu de 100.

Par conséquent, ces économies sont dues à des causes normales et ne signifient en aucune manière la réduction des services rendus à la population. En fait, nous avons des approvisionnements plus abondants, des services dentaires plus étendus et un moindre nombre de lépreux.

Dans le domaine de l'enseignement, des économies ont été faites aussi grâce à l'acquisition de surplus. De plus, le nombre des instituteurs d'Etat a été réduit. Enfin, je dois signaler une erreur dans les comptes. Le montant indiqué pour Saipan est de 80.000 dollars. Il devrait être plus élevé de 40.000 dollars, de sorte que la réduction des dépenses est moins forte qu'il ne le semble à première vue.

Les instituteurs des écoles élémentaires sont maintenant payés par les municipalités. Je puis dire avec satisfaction, me fondant sur un questionnaire qui m'a été communiqué juste avant mon départ de Guam, que tous les instituteurs des écoles élémentaires sont maintenant intégralement payés, ce qui n'était pas le cas l'année précédente, où il y avait des arriérés.

Je crois que, l'année prochaine, les dépenses relatives à l'enseignement seront plus élevées que celles de l'année passée. Nous avons augmenté le nombre des bourses et il en résultera une augmentation des dépenses.

En ce qui concerne la lutte antituberculeuse, la situation s'est nettement améliorée. Vous vous rappellerez que, l'année dernière, nous avons parlé d'un programme de construction de maisons de repos où les tuberculeux étaient isolés, plus spécialement la nuit. Cette année, le nombre des médecins provenant de Suva étant plus grand, nous avons pu dépister les cas de tuberculose plus rapidement et, grâce à l'emploi de médicaments très efficaces, ainsi que grâce à l'augmentation du nombre des médecins et du nombre des maisons de repos, les services antituberculeux obtiennent de meilleurs résultats qu'auparavant.

M. RIFAI (Syrie) (interprétation de l'anglais) : Je me rappelle que, lorsque j'ai visité le Territoire avec la Mission de visite, nous avons attiré l'attention de la Puissance administrante sur la nécessité d'augmenter les services médicaux dans les îles plus éloignées. Je n'ai rien vu à ce sujet dans le rapport. Le Représentant spécial peut-il nous dire ce qui a été fait dans ce domaine?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Les autochtones des îles éloignées des centres ont bénéficié, d'une part, de l'augmentation du nombre des médecins et médecins auxiliaires qui ont été envoyés dans ces îles, d'autre part, du programme de navigation dont on a parlé l'autre jour et qui permet des contacts plus réguliers et plus fréquents avec ces îles. Dans le passé, il y avait des îles où aucun bateau ne faisait escale pendant quatre, cinq ou six mois. Depuis six ou sept mois, les populations de ces îles sont visitées au moins tous les trois mois. Sur chacun des bateaux qui s'y rendent, il y a toujours au moins une personne qui s'occupe des problèmes de santé et qui peut aider les populations. Par conséquent, les contacts plus fréquents et le plus grand nombre des médecins ou médecins auxiliaires sont les deux éléments qui ont amélioré la situation.

M. RIFAI (Syrie) (interprétation de l'anglais) : Parlant de la population de Bikini transférée à l'île Kili, le Représentant spécial a indiqué que ses problèmes politiques et sociaux retenaient toute l'attention de l'Administrateur du projet, dont les efforts étaient récompensés par l'ameusement constant des difficultés et l'apparition graduelle d'une communauté intégrée. Quels sont les problèmes qui ont été résolus et ceux qui subsistent?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Les gens de Bikini se sont trouvés, à Kili, dans des conditions entièrement nouvelles pour eux. Bikini est un atoll bas, avec une lagune, c'est-à-dire avec des facilités de pêche et un accès aisé à la lagune. Il y avait des cocotiers et l'alimentation permise par les atolls de ce genre. Kili est une île haute de plusieurs centaines de pieds, c'est-à-dire une île au plein sens du terme. Il n'y a pas de lagune, c'est-à-dire que la pêche n'est pas aussi facile. A Kili, les gens de Bikini ont dû planter du taro et d'autres espèces nécessaires pour compléter l'arbre à pain et la noix de coco qu'on trouve dans l'île. L'Administrateur du projet s'est efforcé de les inciter à cultiver le taro, le tapioca, à élever du bétail et à entretenir une basse cour. Il s'est efforcé de les aider à résoudre les problèmes consécutifs à leur transfert, en un mot à s'adapter à une vie nouvelle dans une île nouvelle. Récemment, nous avons réalisé deux projets. Un poste émetteur et récepteur a été construit à Jaluit, à trente milles de Kili, tandis qu'un poste radiophonique était aménagé à Kili même, de telle sorte que les habitants de Kili peuvent dorénavant communiquer avec Jaluit et, par l'intermédiaire de cette dernière localité, avec Majuro, centre du district.

Approbation a aussi été donnée à la construction d'un bateau, par une compagnie des îles Marshall; sur le point d'être terminé, s'il ne l'est pas complètement, ce bateau permettra aux gens de Kili de se rendre à Jaluit, où huit maisons comportant une cuisine sont mises à leur disposition. Tour à tour, huit familles kiliennes pourront séjourner à Jaluit et s'adonner à la culture de denrées qui peuvent être produites à Jaluit, mais pas à Kili. Le bateau permettra également aux Kiliens de négocier le copra produit à Kili, en l'amenant à Jaluit.

L'année écoulée a été marquée par un effort considérable en vue d'améliorer la situation des habitants de Kili. Ceux-ci sont en voie d'adaptation et j'ai tout lieu de croire, après avoir entendu leurs commentaires, qu'ils commencent à aimer leur vie nouvelle.

M. RIFAI (Syrie) (interprétation de l'anglais) : Des problèmes subsistent-ils pour les gens de Bikini maintenant établis à Kili?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Certains problèmes subsisteront jusqu'à ce que les gens de Kili disposent du bateau, qui leur permettra de négocier leur copra et de tirer l'argent nécessaire à l'achat d'autres produits. Le problème essentiel, maintenant, est celui de l'achat des divers produits complémentaires.

Sir Alan BURNS (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Référence est faite, page 66 du rapport annuel, aux services traditionnellement accomplis pour le compte des chefs. S'agit-il de prestations difficiles et gênantes? Sont-elles généralisées?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Rien n'indique qu'il s'agisse de services difficiles ou gênants. A Ponape, il y a une fête à l'occasion de laquelle la population est appelée à fournir la nourriture. Ce genre de fêtes tient une place importante dans la vie populaire. Nous n'avons reçu aucune plainte, nous n'avons été saisis d'aucun désir de changement.

M. S.S. LIU (Chine) (interprétation de l'anglais) : J'ai été intéressé d'apprendre que la tuberculose et la lèpre étaient en régression dans le Territoire sous tutelle. Un progrès similaire est-il constaté, par exemple, pour l'affection parasitaire de l'appareil gastro-intestinal, à laquelle le Représentant spécial a fait allusion dans son exposé liminaire?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Il n'y a eu, au cours de l'année écoulée, aucune épidémie ni recrudescence de maladie qui puisse être attribuée à quelque cause. Notre personnel médical m'assure que la santé des Micronésiens est en voie d'amélioration. La malaria est inconnue, s'il est vrai que la tuberculose et l'affection de l'appareil gastro-intestinal demeurent la préoccupation principale. La filiariasis et l'éléphantiasis sont en régression régulière. Les perspectives sanitaires sont bonnes.

M. S.S. LIU (Chine) (interprétation de l'anglais) : Le rapport annuel indique, page 82, que des études sont sur le point d'être achevées, portant sur la qualité des protéines non animales dont disposent les autochtones, études qui devraient fournir des données importantes pour l'élaboration d'un programme alimentaire. Le Représentant spécial peut-il dire quel est le résultat de ces études?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Il m'est difficile de fournir une réponse détaillée. Je sais que l'étude se poursuit. Je n'ai pas encore eu connaissance des dernières conclusions. Les médecins me signalent que les insulaires qui consomment, en plus des légumes, du poisson, bénéficient d'un régime équilibré. Ils se montrent plus préoccupés des Micronésiens qui, parce qu'ils se consacrent à la production du copra, n'ont pas le temps de pêcher et achètent, avec l'argent tiré du copra, des aliments qui ne contiennent pas de protéines. Mais je ne connais pas d'exemples de sous-nutrition caractérisée, si ce n'est chez certains enfants; encore la cause est-elle d'ordre organique plutôt qu'alimentaire.

M. S.S. LIU (Chine) (interprétation de l'anglais) : J'espère que les résultats de ces études apparaîtront dans le prochain rapport annuel.

A la page 83 du rapport, on indique que la fabrication par les particuliers, pour leur usage personnel, d'alcools et spiritueux est permise par la coutume, sous réserve du contrôle exercé par la communauté. Qu'est-ce à dire? De quel contrôle s'agit-il?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Les Micronésiens, comme tous les autres hommes du monde, ont découvert depuis longtemps l'art de la distillation, en partant de n'importe quel produit. Ils fabriquent, avec la noix de coco, une liqueur puissante, dont j'ai goûté, sans parvenir à la boire. Un fait récent fera mieux comprendre les coutumes locales. Le congrès des îles Marshall a demandé que dans chaque municipalité la faculté de fabriquer de l'alcool soit laissée à la décision de la population. Nous nous sommes conformés à ce vœu. J'ajoute que, sous l'influence des femmes, en plus d'un district la fabrication de l'alcool a cessé. La Puissance administrante s'est gardée de prendre position, s'en remettant aux coutumes locales et à la volonté des populations.

M. SCOTT (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : Est-ce qu'en Micronésie les autochtones ne fabriquent pas cette boisson connue sous le nom de K'ava, tirée de la mûre?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Dans le district de Palau seulement, j'ai trouvé cette boisson, qui peut se comparer au K'ava, sans être de la même qualité. En fait, c'est un breuvage presque impossible à boire.

M. SCOTT (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : Le Représentant spécial a parlé précédemment de la colonisation autochtone dans les endroits pourvus en eau. Avait-il à l'esprit l'approvisionnement en eau fourni par la communauté ou l'administration ou simplement les sources ou précipitations atmosphériques?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je voulais parler des rivières ou des facilités pour capter l'eau.

M. SCOTT (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : Page 73 du rapport annuel, à propos des conditions de travail, on indique que les travailleurs bénéficient d'une compensation en cas d'accident du travail. S'agit-il d'une législation valable pour l'ensemble du Territoire ou de la pratique suivie par les diverses firmes?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Il n'y a pas de loi sur les accidents du travail dans le Territoire sous tutelle. On vise simplement la pratique suivie par les firmes locales et le gouvernement. Celui-ci, qui est l'employeur principal, a donné l'exemple, suivi par d'autres.

M. SCOTT (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : Le rapport annuel indique, page 74, que la seule restriction au droit de grève, dans le Territoire, est l'interdiction d'entrer en grève contre le gouvernement. Quel est le nombre et le pourcentage des travailleurs occupés par le gouvernement?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Le Gouvernement emploie de 1.400 à 1.500 Micronésiens, les firmes, compagnies de navigation et autres maisons de commerce environ 700 Micronésiens. Très approximativement, deux travailleurs sur trois sont occupés par le Gouvernement.

M. SCOTT (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : On lit dans le rapport annuel (page 73) qu'aucune mesure n'a été prise pour appliquer dans le Territoire sous tutelle, en raison de leurs possibilités limitées d'application, les conventions et recommandations de l'Organisation internationale du Travail. Est-ce à dire qu'aucune convention de l'OIT n'est appliquée dans le Territoire ou qu'aucune nouvelle convention n'a pu être appliquée durant l'exercice sous revue?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Ceci signifie que, dans le Territoire sous tutelle, il n'y a pas de cas d'application des conventions de l'Organisation internationale du Travail.

M. SCOTT (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : Les pages 81 et 82 du rapport annuel contiennent des allusions aux programmes de formation du personnel sanitaire; il est indiqué qu'un cours d'hygiène a été ouvert à Truk, afin de pouvoir former le personnel futur des services de santé publique. La page 82 parle des projets fait en collaboration avec le Conseil de l'hygiène du Territoire de Hawaï; il s'agirait de former le personnel sanitaire, en lui permettant d'observer et d'acquérir une expérience pratique dans les régions rurales des îles Hawaï. Le représentant spécial peut-il nous signaler un progrès à cet égard? Quelle est la situation actuelle en ce qui concerne la formation du personnel sanitaire?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : A ma connaissance, aucun autochtone n'a été envoyé à Hawaï pour compléter sa formation d'hygiéniste. Nous donnons à Truk un cours d'hygiène qui dure trois mois; nous adaptons cette formation aux conditions locales. Nous projetons d'envoyer au moins un Micronésien à Honolulu dans un avenir très proche. Mais jusqu'ici aucun n'y a été envoyé.

M. SCOTT (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : Nous lisons, à la page 84 du rapport annuel en ce qui concerne les programmes d'urbanisme que "les plans d'urbanisme relatifs aux centres administratifs en sont à l'étape de projets et devront y rester jusqu'à ce que des fonds soient disponibles pour ériger les bâtiments définitifs". Je me demande s'il y a eu une évolution depuis que ceci a été écrit. Le représentant spécial pourrait peut-être ajouter quelques commentaires sur la question soulevée par les plans de centres administratifs.

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Ceci se rapporte aux régions administratives que nous avons reprises telles que le Japon les avait fixées et qui furent transmises aux Etats-Unis à l'époque du mandat. Nous nous sommes aperçu que ces régions administratives étaient très dispersées, aussi bien en ce qui concerne les édifices administratifs, qu'en ce qui concerne les logements, les docks et les entrepôts. Cette dispersion provenait du fait

qu'on avait utilisé beaucoup plus de place que cela n'était nécessaire. L'année dernière, nous avons beaucoup travaillé sur les plans des nouvelles régions administratives; nous nous sommes préoccupé également des problèmes du logement des employés, des entrepôts et des espaces réservés aux docks et nous avons cherché à grouper les nouvelles constructions de façon à réduire au minimum toutes les dépenses relatives à l'entretien des routes, des moyens de communication et de transport, et de manière que les centres administratifs fonctionnent le plus efficacement possible. Dans l'avenir, cette planification apportera d'autres avantages.

M. JAIPAL (Inde) (interprétation de l'anglais) : Ma première question découle de la déclaration suivante que nous lisons à la page 65 du rapport : "Les autochtones de Saïpan ont atteint une culture assez moderne et ils ont fait plus de progrès que tous les autres insulaires du Territoire sous tutelle". Certes, nous comprenons que, dans un Territoire aussi vaste et aussi dispersé que celui-ci, il soit fatal que les habitants d'un certain groupe d'îles évoluent plus rapidement que les autres; cela comporte certains avantages, mais aussi également certains désavantages. Le représentant spécial pourrait-il nous présenter certains commentaires sur cette évolution? Y a-t-il une communauté particulière qui soit beaucoup plus avancée que les autres? Y a-t-il, inversement, une communauté qui soit resté bien plus arriérée que les autres? D'une manière générale, que fait l'Administration pour égaliser le développement de toutes les îles?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Il est vrai que les Mariannes septentrionales - Rota, Tinian et surtout Saïpan - sont, au point de vue de la civilisation moderne, bien plus avancées que les autres districts du Territoire; ceci est dû dans une large mesure à la situation de ces îles, qui se trouvent entre Guam et l'Orient (notamment le Japon). Guam a été l'une des premières îles importantes du Pacifique, à cause de ses dimensions et de sa situation stratégique, et à cause de l'intérêt manifesté à son égard par les Espagnols, les Allemands, les Japonais, et des ressortissants d'autres pays; c'est pourquoi la population de cette île a fait des progrès considérables. Les autochtones de Saïpan, de Tinian, de Rota, et les Chamorro sont également très développés, - les populations de Saïpan étant les plus avancées au point de vue

moderne. D'autre part, comme je l'ai déjà dit, Yap est le district dont les populations sont les moins cultivées du Territoire. Toutes les autres populations se placent entre ces deux extrêmes; les habitants de Palau se placeraient, par exemple, au point de vue de leur culture, immédiatement après Saïpan.

Dans les bureaux du Haut-Commissaire, nous n'avons fait aucun projet particulier pour essayer d'égaliser les niveaux de culture de toutes ces populations de manière à leur faire atteindre une culture commune, un degré égal de progrès. Personnellement, je pense qu'une politique de ce genre risquerait d'arrêter le progrès des populations les plus avancées et ce danger risquerait de compromettre tous les avantages découlant de l'acquisition d'une culture nouvelle dans ces régions.

Je voudrais également déclarer ici que j'ai la conviction profonde que la Micronésie appartient toute entière aux Micronésiens. L'Autorité administrante est là pour aider les Micronésiens. Ce ne serait pas faire oeuvre de justice que d'essayer de faire reculer un groupe ou d'en faire progresser un autre trop rapidement.

M. JAIPAL (Inde) (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant spécial pour cette observation. Ce que j'avais à l'esprit, c'était plutôt le danger de voir une communauté, en raison de son développement rapide, monopoliser par exemple les postes dans l'Administration. Je suppose que l'Autorité administrante saura faire face à cette éventualité.

Ma question suivante concerne la liberté de la presse, dont il est question à la page 66 du rapport annuel. Nous lisons à cette page qu'il y a un certain nombre de périodiques dans les divers districts et municipalités. Je voudrais savoir si l'Autorité administrante a envisagé la possibilité de publier un hebdomadaire à l'usage du Territoire tout entier, ayant pour but principal d'éveiller une conscience nationale dans le Territoire, et d'attirer l'attention de tous les habitants sur les problèmes qui surgissent dans les diverses régions du Territoire.

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Il y a là des possibilités intéressantes. A parler franc, je n'avais pas pensé à un hebdomadaire pour tout le Territoire, probablement à cause des différences de langues. Bien entendu, un journal pourrait être publié en anglais; mais il serait,

dans cette langue, d'une valeur limitée pour les districts. Dans la phase actuelle du développement du Territoire, les avantages d'un hebdomadaire me paraissent fort douteux. Néanmoins, j'étudierai la question dès que je rentrerai au Territoire et je serai heureux de rapporter des détails à cet égard l'année prochaine.

M. JAIPAL (Inde) (interprétation de l'anglais) : Je songeais à un hebdomadaire en langue anglaise.

Ma question suivante à trait au tableau des poursuites judiciaires, acquittements et condamnations, qui se trouve à la page 131 du rapport annuel. Nous constatons dans ce tableau que le nombre de condamnations prononcées par les tribunaux dans le district de Truk est relativement élevé; d'une manière générale, le pourcentage des condamnations est plus élevé dans les districts de Saïpan et de Truk que partout ailleurs. Que signifie cette différence?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je n'ai pas essayé d'analyser les motifs de cette différence. A première vue, une raison pourrait-être que le district de Truk est le plus peuplé du Territoire; il compte environ 16.000 habitants. Néanmoins, je reconnais que le nombre de poursuites judiciaires pour ce district est hors de proportion avec celui des îles Marshall où, pour une population de 11.000 habitants, on ne relève que 22 poursuites judiciaires. Une autre raison qui me vient à l'esprit est qu'il y a dans les districts de Truk et surtout de Saïpan beaucoup plus de routes que dans les autres; je voudrais parier que la majorité des poursuites judiciaires concerne des infractions au code de la route, car il y a dans ces deux districts beaucoup plus de propriétaires et de chauffeurs de jeeps que partout ailleurs.

M. JAIPAL (Inde) (interprétation de l'anglais) : Je passe maintenant au document T/1179 qui donne le résumé préparé par le Secrétariat au sujet des événements principaux qui se sont déroulés au Territoire sous tutelle depuis le 30 juin 1954.

Parlant des populations d'Uterik et de Rongelap qui ont eu à souffrir de l'expérience nucléaire du mois de mars 1954, l'Autorité administrante déclare que les populations d'Uterik sont rentrées sur leur atoll, mais que les populations de Rongelap ne reviendront dans leur île que dans un avenir peu éloigné;

elle déclare également que, puisque les habitants de Rongelap ont été dans l'impossibilité de reprendre leurs coutumes là où ils ont été transportés - probablement l'île d'Egit -, le Gouvernement des Etats-Unis subvient à leurs frais d'existence.

Pourquoi ces populations ont-elles été incapables de reprendre leurs traditions dans l'île où elles ont été transportées? Est-ce parce qu'elles ont été physiquement débilitées? Ne sont-elles pas maintenant complètement guéries?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Ce n'est pas du tout parce que ces populations ont été physiquement incapables de s'adapter; c'est à cause de la nature même de la région où elles ont été transportées. Egit est une petite île, sur laquelle ces nouveaux venus ne peuvent pas arriver à cultiver les cocotiers d'une manière suffisante pour en tirer du copra. La lagune n'est pas la même qu'à Rongelap; elle n'a pas les mêmes possibilités au point de vue de la pêche, c'est-à-dire au point de vue de la nourriture que l'on peut y trouver; la superficie est trop petite pour qu'on puisse y cultiver du taro et d'autres plantes indigènes. Bref, si les habitants transplantés à Egit n'ont pas pu y transporter les coutumes de Rongelap, c'est parce que la nature d'Egit ne le permet pas.

M. JAIPAL (Inde) (interprétation de l'anglais) : Le représentant spécial pourrait-il nous dire quand ces populations pourront retourner à Rongelap, leur foyer primitif?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Les populations de Rongelap qui vivent actuellement à Egit seront transportées à Rongelap lorsque nous serons informés que cet atoll est débarrassé de toute radiation et que, au point de vue de la santé, il n'y aura plus de danger pour la vie des hommes sur cette île, sans aucune restriction.

M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : A la page 70 du rapport, nous lisons notamment que les hommes et les femmes disposent, dans le Territoire, des mêmes droits politiques et économiques. J'aimerais que le Représentant spécial nous dise quelles sont actuellement les possibilités pour les femmes de participer au même titre que les hommes à la vie politique, sociale et économique de l'île. Existe-t-il des jardins d'enfants et des écoles maternelles ou autres institutions du même genre qui pourraient permettre aux femmes chargées d'enfants de participer au même titre que les hommes à la vie sociale et politique du Territoire ?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Il n'y a pas à ma connaissance de pouponnières ou de jardins d'enfants proprement dits institués pour que les femmes puissent travailler dans les mêmes conditions que les hommes. Cependant, la société micronésienne dans son ensemble est conçue de telle sorte que des soins sont toujours donnés aux enfants et c'est un système que nous ferions tous bien d'imiter. Il n'y a pas d'enfants abandonnés dans le Territoire. Les naissances sont toujours accueillies avec joie et, en général, les enfants plus âgés s'occupent de leurs frères et soeurs plus jeunes. Par conséquent, il n'y a rien qui, à ce point de vue, empêche les mères de participer aux affaires économiques et politiques du pays.

Dans certains districts, des femmes ont été élues membres du Congrès; dans d'autres régions, elles ne se sont pas encore présentées aux élections, mais cela tient au fait que les femmes n'ont pas encore le désir de se livrer à une activité politique, les coutumes locales étant encore très fortes. Je pense néanmoins que la participation des femmes à la vie politique du Territoire ne fera qu'augmenter.

Quant à l'Autorité administrante, elle essaie par tous les moyens de favoriser la participation des femmes aux affaires du pays. D'un autre côté cependant, l'Administration ne désire pas obliger la population à modifier trop brusquement sa structure sociale.

M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Le représentant spécial peut-il nous donner le nombre des femmes qui sont élues membres des municipalités, ainsi que celui des femmes employées par l'Administration?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je n'ai pas de renseignements précis; une fois de plus je me risquerai à faire une évaluation : dans les différents conseils et congrès, il doit y avoir une quinzaine de femmes. Pour ce qui est de nos services administratifs, le nombre des employées atteint 150 à 200, y compris les secrétaires, les dactylographes et les institutrices.

M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Pour ce qui est de la première partie de la réponse de M. Nucker, je voudrais une précision quant au pourcentage des femmes autochtones élues dans l'un des organes municipaux. Pour ce qui est de la deuxième partie, je voudrais un renseignement plus exact : le représentant spécial, en disant qu'il y a de 150 à 200 employées, fait-il allusion aux autochtones aussi bien qu'aux femmes venues de l'extérieur?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Quant à la première partie, les femmes autochtones élues représentent 5 à 10 pour 100 de la totalité des femmes élues. Pour ce qui est des employées de l'administration, je n'ai parlé que d'autochtones.

M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Ma question suivante fait allusion à un renseignement qui figure à la page 72 du rapport. Il y est dit, en effet, que les autochtones, après avoir abandonné leurs occupations traditionnelles pour accepter des postes rémunérés, ont eu du mal à s'adapter à leurs nouvelles situations. Le représentant spécial peut-il nous donner plus de détails à cet égard?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : C'est un problème intéressant à observer en Micronésie et qui se présente de la façon suivante : lorsqu'un autochtone accepte un poste rémunéré et qu'il ne participe plus à l'effort économique de sa communauté, on constate une double conséquence : d'une part, les hommes plus jeunes quittent leur collectivité, du moins pour ce qui est des travaux agricoles. La communauté ne les compte plus comme faisant partie de ses membres et ne les fait plus bénéficier d'une partie des récoltes. D'autre part, l'homme qui a un emploi salarié a tendance à considérer que son salaire lui appartient personnellement plutôt qu'à la communauté, au clan ou à la famille alors que, selon les coutumes anciennes, tout ce qu'il produisait était versé à un fonds commun. Il y a donc évidemment des adaptations qui doivent se faire. Je dois cependant dire immédiatement qu'aucun bouleversement profond ne s'est produit à la suite du recrutement des jeunes gens pour leur donner des postes salariés. En réalité, la situation est la suivante : l'homme qui accepte un poste rémunéré a de plus en plus le sentiment qu'il aide, grâce à l'argent qu'il gagne, les membres de sa famille. Je ne crois pas que ce changement ait eu des conséquences très graves; il n'en a pas moins créé un problème intéressant au point de vue social.

M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Qu'a fait la Puissance administrante pour faciliter le passage de la qualité d'ouvrier agricole ou d'artisan à celle de travailleur salarié au service d'entrepreneurs privés ou de l'Administration, puisqu'on vient de nous dire que l'Administration est le principal employeur du Territoire? Est-ce que la Puissance administrante s'est occupée des conditions de logement, des loisirs, de l'amélioration de l'instruction des ouvriers, etc.? Lorsqu'on parle d'un mauvais ajustement, au point de vue culturel et économique, ne veut-on pas dire que des mesures sont nécessaires, par exemple en matière de prévention de la criminalité?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Il ne faut pas oublier, tout d'abord, que ce passage à l'économie de salaire, effectué par certains Micronésiens, s'est produit, dans une large mesure, avant que le Gouvernement des Etats-Unis soit chargé de l'Administration du Territoire. Lorsque nous avons été désignés comme Puissance administrante, nous avons trouvé, dans plusieurs districts, des centres assez bien organisés, dans lesquels les Micronésiens avaient émigré et où l'on avait construit les maisons nécessaires.

Depuis que les Etats-Unis ont assumé les responsabilités de Puissance administrante, ils n'ont pas créé de nouvelles régions industrielles. En fait, il n'y a pas d'industries importantes dans ce Territoire. Par conséquent, la Puissance administrante n'a pas créé de nouveaux centres de population. Dans plusieurs cas, nous n'avons pas maintenu le niveau d'emploi qui existait auparavant, mais le résultat est qu'un certain nombre de Micronésiens sont retournés à la terre et se sont remis à la production du coprah.

C'est pourquoi il est difficile de répondre à la question qui, de par sa nature, impliquerait que la Puissance administrante a créé un problème qui, en fait, existait avant qu'elle soit chargée de l'administration du Territoire et qui a été, depuis lors, éliminé dans une large mesure.

M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Mais il semble que le rapport annuel parle, pour le présent, de certaines conséquences d'ordre culturel et économique, inhérentes à cette période de transition. Qu'il faille incriminer l'Administration japonaise ou l'Administration qui a repris le mandat, il n'empêche que les conséquences existent, que les difficultés se font présentement sentir. Ma question porte simplement sur les mesures que prend la Puissance administrante pour remédier à cette situation, qu'il s'agisse du logement des travailleurs, des loisirs, ou de l'enseignement.

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je me suis efforcé de faire ressortir que les logements des travailleurs existaient déjà. Nous n'avons pas de problème du logement parce que nous n'avons pas amené de nouveaux travailleurs. Les travailleurs occupés pour le compte du Gouvernement sont logés. Des écoles fonctionnent dans les centres de district, qui répondent aux besoins des Micronésiens. En résumé, il n'y a pas de problème de logement; des écoles existent, tout comme existent les facilités nécessaires en matière de santé, d'approvisionnement en eau, de communications routières et tous autres services propres à un district peuplé.

M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : En dehors des enfants, existe-t-il des facilités d'enseignement pour les adultes? Y a-t-il des écoles ou des lieux où ils puissent se rencontrer et recevoir un complément d'instruction? Apparemment, rien de cela n'existe. Par ailleurs, il ressort du rapport qu'en général les employeurs ne se préoccupent pas de fournir des logements à leurs travailleurs, qui doivent se débrouiller eux-mêmes.

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Chacun de nos départements procure une formation correspondant à l'emploi visé. Des cours sont organisés où les travailleurs peuvent apprendre l'anglais et l'arithmétique, la dactylographie, la comptabilité. Je crois que notre programme de formation professionnelle est un des principaux points du système éducatif dans le Territoire sous tutelle, parce qu'essentiellement pratique. A Majuro, où nous avons emmené une douzaine de travailleurs, toutes facilités ont été fournies à ces derniers, en matière de logement et de bien-être.

M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Le représentant spécial a déclaré qu'à l'heure actuelle, il est possible de déceler une tendance en sens inverse, un mouvement d'un certain nombre d'ouvriers revenant dans leurs villages. Donne-t-on des terres à ceux qui reviennent dans les villages?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Lorsque les autochtones reviennent dans les villages, ils reprennent leur place dans la vie du village. S'ils avaient possédé de la terre lorsqu'ils quittèrent le village, ils retrouvent leur terre et ils continuent à la travailler. Il ne s'est produit aucune migration d'une grande importance, comprenant de nombreuses personnes d'un centre de district qui retournent à la terre, ce qui certainement serait de nature à créer un problème. A mon sens, le rapport fait allusion à des individus qui quittent les centres de district et retournent dans leurs îles; là, ils sont acceptés par la communauté qu'ils réintègrent et reprennent la vie au point où ils l'avait laissée à leur départ.

M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : A la page 73 du rapport, il est dit que l'Autorité administrante n'emploie pas de personnes de moins de quatorze ans. Mais rien n'est dit au sujet des autres branches de l'économie du Territoire. La question se pose donc de savoir si le travail des enfants existe dans ce Territoire, dans quelle mesure elle existe et s'il y a une législation au sujet de l'emploi des personnes mineures?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je ne connais aucune législation, dans le Territoire sous tutelle, concernant le travail des enfants; à ma connaissance, aucun enfant n'occupe un emploi au Territoire. Les entreprises commerciales se trouvent dans les centres de district, à côté des établissements de l'Administration. Je suis certain que, si l'usage s'était développé d'employer des enfants, j'en aurais été informé. J'ai visité moi-même toutes les entreprises du Territoire sous tutelle qui occupent des travailleurs; je ne peux pas me souvenir d'avoir aperçu aucun indice permettant de penser que l'on employait des enfants. D'une part, les firmes n'essaient pas d'engager des enfants pour travailler; en outre, les Micronésiens ne considèrent pas qu'un enfant soit capable de travailler.

Les familles elles-mêmes ne permettraient pas que les enfants s'engagent dans une activité économique. Le problème de la main-d'oeuvre enfantine ne se pose donc pas dans le Territoire.

M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Au chapitre 12 du rapport, page 85, on ne trouve qu'une ligne : "La prostitution ne constitue pas un problème important dans le Territoire". Il semble en découler qu'il y a tout de même un problème là, même s'il est peu important. Le Représentant spécial peut-il nous donner quelques précisions et nous dire si la prostitution existe dans le Territoire ? Dans l'affirmative, que fait-on pour lutter contre ce mal social et quelles sont les dispositions légales en l'occurrence ?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Si la prostitution existe dans le Territoire, elle est illégale. Pour ma part, j'estime que la rédaction du chapitre 12 laisse à désirer. Personnellement, je n'ai pas connaissance que la prostitution soit pratiquée dans ce pays, je n'en ai jamais vu aucun indice ni aucune preuve.

Le PRESIDENT : Nous en avons terminé avec les questions sur le chapitre social. Il reste l'enseignement, que nous pourrions aborder demain.

Je voudrais inviter les membres du Conseil à préparer leurs observations pour le débat général. Il se peut que la période des questions sur l'enseignement dure très peu de temps, et il serait bon que nous puissions utiliser le temps qui nous restera pour le débat général.

Le Comité de rédaction pour Nauru se réunira demain matin à 10 heures dans la salle n° 5. Le Comité permanent des unions administratives tiendra une séance demain à 11 heures dans la salle n° 11.

Notre ordre du jour pour demain prévoit la suite de l'examen du rapport annuel de l'Autorité administrante pour le Territoire sous tutelle des îles du Pacifique et l'examen du 123ème rapport du Comité des pétitions (T/L.576).

La séance est levée à 18 heures 10.